

## COMMUNIQUÉ

### **Préparation du conseil municipal de Vichy : « à la limite de la légalité ».**

VICHY – La mise en ligne sur le site de la ville de Vichy d'une délibération erronée s'ajoute à une série d'autres erreurs sur les convocations et le dossier du conseil municipal.

« Nous avons reçu quatre convocations avec trois heures différentes et deux lieux différents pour la commission des finances » indique Jean-Marie Choquet tandis qu'Isabelle Réchard, qui en a reçu trois pour la commission de l'urbanisme et des travaux, a noté qu'il ne figure aucun montant sur les projets de délibérations octroyant des subventions ou aucun nom sur les décisions de nomination. Quant à Christophe Pommeray il indique: « on nous demande d'approuver le compte de gestion 2008 de la ville et le seul document que nous avons, pour l'heure, est le compte de gestion de l'aéroport... Tous ces documents doivent nous être remis cinq jours avant le conseil. On est à la limite de la légalité et sans doute du mauvais côté de la limite. »

Pour Michel Marien, « cette façon de faire témoigne de la manière dont le maire vit la démocratie, mal. Les fonctionnaires ne sont pas en cause ; ils ont un patron une fois par semaine, le samedi, quand ils ne sont pas là. Ceux qui, le reste du temps, donnent des ordres ne sont responsables devant personne et surtout pas devant les électeurs. Aujourd'hui, le désordre est à son comble ».

L'opposition envisage « sérieusement » de demander le report du conseil municipal dont la préparation « n'a pas été assurée dans les formes »./.

PIÈCES JOINTES : //

CONTACT : Christophe Pommeray, +33 6 08 53 10 26

1314\_c25\_preparationconseil.docx

---

24/03/09 - 11:14

LES MEMBRES DU GROUPE SONT :  
GERARD CHARASSE (H.), ISABELLE RECHARD, CHRISTOPHE POMMERAY, GLORIA SZPIEGA,  
MICHEL MARIEN, HELENE MILLET, JEAN-GUY SIMON, MARIE FRADIN ET JEAN-MARIE CHOQUET